

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

COMPAGNIE **WISSERON**

DU

UNITE

Brigade de

PROCÈS VERBAL N° **751** / 1977

ANALYSE - RÉFÉRENCE

PROCÈS-VERBAL

de

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

OVNI

PIÈCE N° 1

OBJET VOLANT **NON IDENTIFIÉ**

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

SU **lg**

OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ (O. V. N. I.)

77305533

26.11.77
Code

S/DIRECTION de la GENDARMERIE
COURRIER ARRIVÉE

N 03 800 4 207

CODE

NOUS SOUSSIGNÉS **B**, Gendarme.

WISSERON

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 29 Novembre 77A 11 HEURE(S) 20 se présente au bureau de notre unité Monsieur . Il nous déclare qu'il a observé un phénomène en compagnie de son épouse le 26 Novembre 1977 à 18 heures 30.

Il nous fait part de ses observations dans sa déclaration qui constitue la pièce n° 2 du présent procès-verbal.

L'audition de son épouse fait l'objet de la pièce n° 3 de de dossier.

Ce phénomène a été observé en deux temps:

1°) - le phénomène ressemblait à deux ellipses superposées, la plus petite en dessous; il émettait une lueur de couleur rouge-orangée non éblouissante; il était fixe. Il se situait au-dessus de ().

2°) - le phénomène avait la forme d'une cloche à fronage, et avait les mêmes propriétés que le précédent. Il se situait au-dessus des ruines de ().

oOo LIEU D'OBSERVATION oOo

Le phénomène a été observé dans un premier temps à la sortie de (), les observateurs circulaient vers (). Il a été observé dans un second temps à l'entrée de ().

oOo ENQUÊTE oOo

Après avoir reçu les premières explications, nous avons rendu compte à notre Commandant de Compagnie à (), par message radio n° 692/2.

Nous avons recherché d'autres observateurs éventuels tant par la voie de la presse, que par enquête de notre part, mais en vain.

Aucune précision n'ayant pu être obtenue par ailleurs, nous cloturons le présent procès-verbal de renseignements. Notons que les déclarants sont connus de nous et de bonne foi; leurs observations peuvent être prises en considération.

..../....

DESTINATAIRES	<input checked="" type="checkbox"/> 2	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/>	Ministère des Armées - Direction de la Gendarmerie, bureau E.R. à _____	LE 9 Décembre 1977	LE COMMANDANT D'UNITÉ
<input type="checkbox"/>				Vu et transmis par le Cdt
<input type="checkbox"/>				le
<input type="checkbox"/>				12 DEC. 1977
	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.	SIGNATURE (S)		SIGNATURE ET CACHET
				19 DEC 1977

«00 CLOTURE DU PROCES-VERBAL «00

SIX REPERAGES DESTINES :

- La Première : à Monsieur le Préfet de la à
- La Deuxième : à Monsieur le Procureur de la République à
- La Troisième au Général Commandant la Région Africaine à
- La Quatrième au Ministère des Armées, Direction de La Gendarmerie et de
- La Cinquième Justice Militaire, Bureau emploi renseignements à
- La Sixième : aux archives.

Fait et Clos à

le 9 Décembre 1977.

Le Gendarme

GROUPEMENT
 de la
 COMPAGNIE
 du
 UNITE
 Brigade de
 P.V N° 751 / 1977

PROCÈS-VERBAL
 D'AUDITION

OBJET VOLANT
 NON IDENTIFIE.
 CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

(témoin).

REFERENCES

CE JOUR vingt neuf novembre mil neuf cent soixante dix sept,
 NOUS SOUSSIGNÉ(S),
 , Gendarme,

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
 SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

nous entendons au bureau de notre unité à 11 heures 20 :
 , ans, professeur, demeurant au
 à (), fils de et de , de nationalité Française qui nous déclare :
 " " " Le 26 Novembre 1977, vers 18 heures 30, je circulais sur le CD à la sortie de (), en direction de (). Je circulais à bord de mon véhicule que je conduisais, mon épouse était passagère avant. - - - - -
 " " " La nuit était tombée depuis environ une demi-heure. A la sortie de (), j'ai remarqué devant moi, tout en conduisant un phénomène lumineux, soit deux anneaux superposés, le plus près au des sus; d'une grosseur égale à la pleine lune. Je ne suis arrêté que nous observé. Il se situait pas très haut par rapport à l'horizon. Nous n'avon pas remarqué s'il se déplaçait. Ils émettaient une lueur non scintillant de couleur orange. - - - - -
 " " " Je me suis ensuite dirigé sur (); je me suis à travers les arbres des portions d'anneaux. Arrivé à l'entrée de (), à la hauteur de l'auberge de la jeunesse, j'ai vu la source lumineuse au-dessus des ruines de (), mais la source lumineuse avait la forme d'une cloche à l'usage, toujours de la même couleur et d'intensité lumineuse moyenne. Puis je suis allé faire mes courses en ville de (). - - - - -
 " " " Lorsque je suis reparti en direction de (), je n'ai plus rien vu. J'ai attendu de vous le faire savoir, car j'aurais pu me renseigner avant, afin de déterminer s'il n'aurait pu s'agir d'un ballon ou d'un dirigeable. - - - - -
 " " " Lors de l'entrée dans (), j'ai eu l'impression que le phénomène comportait des faisceaux lumineux verticaux rouge et orange. Je n'ai pas eu de contact à ce jour avec des personnes qui auraient vu ce phénomène; Toutefois des véhicules sont arrivés et ont pu, tout comme moi, voir la source lumineuse. - - - - -

Le 29 Novembre 1977 à 11 heures 50

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé au carnet de déclarations).

O.M.

GENDARMERIE NATIONALE

GRUPEMENT
de la

COMPAGNIE
du

UNITE
Brigade de

P.V N° 751 / 19 77

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

PIÈCE N° FEUILLET N° 1

OBJET VOLANT
NON IDENTIFIÉ.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE
Références

, épouse (témoin).

CE JOUR sept décembre mil neuf cent soixante dix sept
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Cendarme,

VU LES ARTICLES DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons à son domicile à 15 heures 20 :

, épouse , ans, enseignante, demeurant au
née le à (), fille de " A () et de
, de nationalité Française qui nous déclare :

" " " Le 26 Novembre 1977, dans la soirée, je suis parti avec mon mari de mon domicile, pour me rendre à (). J'avais pris place à l'avant du véhicule que conduisait mon mari. - - - - -

" " " Arrivé à la sortie de (), nous avons pu remarquer une source lumineuse; il était 18 heures 30. Pour ma part, j'ai remarqué le phénomène formé par deux cylindres, dont un plus petit en diamètre et ce plus petit en dessous. Par rapport à mon mari, nous sommes en contradiction, j'explique cela par le fait que je dois porter des lunettes; et, ce jour-là, je n'en portais pas; lorsque je n'en porte pas, les formes s'allongent en hauteur. Donc, pour ma part, le phénomène était plus petit que la pleine lune. La couleur n'était pas uniforme, d'un rouge vif, mais non éblouissant. Puis nous avons continué notre route, sans nous arrêter. Nous avons donc vu le phénomène sur trois kilomètres; puis il a disparu derrière les buttes de (). Le phénomène était immobile et semblait se situer au de (). - - - - -

" " " Puis quand nous sommes arrivés à l'entrée de (), nous avons revu un phénomène, mais d'une forme tout à fait différente; le phénomène avait la forme d'un cloche à fromage, et d'une grosseur identique à la lune. La couleur était identique au premier phénomène et était également immobile. Il se situait au-dessus des ruines de
- - - - -

Le 7 Décembre 1977 à 16 heures 05.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé au carnet de déclarations).